



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/2004/L.10/Add.4
13 août 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Cinquante-sixième session
Point 7 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT SUR LA CINQUANTE-SIXIÈME SESSION

Projet de rapport de la Sous-Commission de la promotion
et de la protection des droits de l'homme

Rapporteur: M. Paulo Sérgio Pinheiro

TABLE DES MATIÈRES*

Chapitre

VII. PRÉVENTION DE LA DISCRIMINATION:

- a) Racisme, discrimination raciale et xénophobie;
- b) Prévention de la discrimination et protection des peuples autochtones;
- c) Prévention de la discrimination et protection des minorités.

* Le document E/CN.4/Sub.2/2004/L.10 et ses additifs contiennent les projets de chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Sous-Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision de la Commission des droits de l'homme et les autres questions intéressant la Commission figurent dans le document E/CN.4/Sub.2/2004/L.11 et ses additifs.

VII. PRÉVENTION DE LA DISCRIMINATION:

- a) Racisme, discrimination raciale et xénophobie;**
- b) Prévention de la discrimination et protection des peuples autochtones;**
- c) Prévention de la discrimination et protection des minorités.**

1. La Sous-Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 29 juillet, à sa 6^e séance, le 30 juillet, à ses 7^e et 8^e séances, le 2 août, à ses 15^e et 16^e séances, le 6 août, à sa 18^e séance, le 9 août et à sa 23^e séance, le 12 août 2004.

2. La liste des documents publiés au titre du point 5 de l'ordre du jour figure à l'annexe VII du présent rapport.

3. À la 5^e séance, M. Yokota a présenté un document de travail élargi sur la discrimination fondée sur l'emploi et l'ascendance (E/CN.4/Sub.2/2004/31) établi conjointement avec M. Eide, ancien membre de la Sous-Commission. Au cours du dialogue interactif qui a suivi, une déclaration a été faite par M. Rivkin. À la 6^e séance, des déclarations ont été faites par M^{me} Chung, M. Guissé, M^{me} Hampson et M. Tuñón Veilles.

4. À la 6^e séance:

a) M^{me} Erica-Irene Daes, Rapporteur spécial sur la souveraineté permanente des peuples autochtones sur les ressources naturelles a présenté son rapport final (E/CN.4/Sub.2/2004/30 et Add.1). Au cours du dialogue interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Alfredsson, M. Chen, M. Decaux, M^{me} Hampson, M. Kartashkin, M^{me} Koufa, M^{me} Motoc, M^{me} Warzazi et M. Yokota ainsi que par les observateurs des organisations non gouvernementales suivantes: Conseil mondial de la paix et Women's Sports Foundation. À la même séance, M^{me} Daes a formulé ses observations finales;

b) M. Bengoa, membre du Groupe de travail sur les minorités, a présenté le rapport du Groupe de travail sur sa dixième session (E/CN.4/Sub.2/2004/29 et Add.1). Au cours du dialogue interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Alfredsson, M. Bossuyt,

M. Decaux, M. Kartashkin et M^{me} Motoc ainsi que par les observateurs du Nigéria et du Soudan. À la même séance, M. Bengoa a formulé ses observations finales.

5. À la 7^e séance, M^{me} Hampson, membre du Groupe de travail sur les populations autochtones, a présenté un document de travail sur la situation des droits de l'homme des peuples autochtones dans les États et territoires menacés de disparition par des facteurs d'ordre environnemental, qu'elle avait déjà présenté à la 22^e session du Groupe de travail (E/CN.4/Sub.2/AC.4/2004/CRP.1). Au cours du dialogue interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Guissé, M. Kartashkin, M. Sattar et M^{me} Warzazi. À la même séance, M^{me} Hampson a formulé ses observations finales.

6. À la 15^e séance, M. Alfonso Martínez, Président du Groupe de travail sur les populations autochtones, a présenté le rapport du Groupe de travail sur sa 22^e session (E/CN.4/Sub.2/2004/28). Au cours du dialogue interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Guissé et M^{me} Motoc ainsi que par l'observateur du Guatemala et l'observateur de l'organisation non gouvernementale Conseil indien sud-américain. À la 16^e séance, M. Alfonso Martínez a formulé ses observations finales.

7. À la 16^e séance:

a) M. Mario Jorge Yutzis, Président du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, a fait une déclaration;

b) M. Morten Kjaerum, membre du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, a fait une déclaration;

c) M. Jose Lingren Alves, membre du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, a fait une déclaration.

Au cours du dialogue interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, M. Bossuyt, M. Guissé, M^{me} Hampson, M. Kartashkin, M. Pinheiro et M^{me} Warzazi.

8. Au cours du débat général sur le point 5 de l'ordre du jour, des membres de la Sous-Commission et des observateurs de gouvernements, d'organisations

intergouvernementales, d'organes de l'ONU, d'institutions spécialisées, d'organismes et organisations non gouvernementales ont fait des déclarations. La liste détaillée des orateurs figure à l'annexe II.

Rapport final sur l'étude relative à la souveraineté permanente des peuples autochtones sur les ressources naturelles

9. À la 18^e séance, M^{me} Koufa a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2004/L.3, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Bossuyt, M. Chen, M. Cherif, M^{me} Chung, M. Decaux, M. Guissé, M^{me} Hampson, M. Kartashkin, M^{me} Koufa, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro, M^{me} Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar, M^{me} Wadibia-Anyanwu, M^{me} Warzazi et M. Yokota.

10. Conformément à l'article 28 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, l'attention de la Sous-Commission a été appelée sur un état estimatif des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme du projet de résolution.

11. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2004/9).

Impact de l'intolérance sur la jouissance et le respect des droits de l'homme

12. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de décision E/CN.4/Sub.2/2004/L.4, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bíró, M. Bossuyt, M. Chen, M. Cherif, M^{me} Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M. Guissé, M^{me} Hampson, M. Kartashkin, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro, M^{me} Rakotoarisoa, M. Salama, M^{me} Wadibia-Anyanwu, M^{me} Warzazi et M. Yokota. Par la suite, M. Alfonso Martínez, M^{me} Koufa, M^{me} Motoc et M. Sattar se sont joints aux auteurs.

13. Le projet de décision a été adopté sans vote. Pour le texte de cette décision, voir le chapitre II, section B (décision 2004/108).

Les incidences juridiques de la disparition d'États et d'autres territoires pour des raisons environnementales, notamment les incidences sur les droits de l'homme des personnes qui y résident, en particulier les droits des peuples autochtones

14. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de décision E/CN.4/Sub.2/2004/L.5, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bíró, M. Bossuyt, M. Cherif, M^{me} Chung, M. Decaux, M. Guissé, M^{me} Hampson, M. Kartashkin, M^{me} Motoc, M. Salama, M. Sattar, M^{me} Warzazi et M. Yokota. Par la suite, M. Alfonso Martínez, M^{me} Koufa, M^{me} O'Connor, M. Tuñón Veilles et M^{me} Wadibia-Anyanwu se sont joints aux auteurs.
15. M^{me} Warzazi a révisé oralement le paragraphe 1.
16. M. Alfonso Martínez a fait une déclaration au sujet du projet de décision.
17. Le projet de décision, tel que modifié oralement, a été adopté sans vote. Pour le texte de la décision, voir chapitre II, section B (décision 2004/10).

Protection des peuples autochtones en période de conflit

18. À la même séance, M^{me} Hampson a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2004/L.6, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bíró, M. Bossuyt, M. Chen, M. Cherif, M^{me} Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M^{me} Hampson, M. Kartashkin, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro, M^{me} Rakotoarisoa, M. Salama, M^{me} Wadibia-Anyanwu, M^{me} Warzazi et M. Yokota. Par la suite, M. Guissé, M^{me} Koufa et M^{me} Motoc se sont joints aux auteurs.
19. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir chapitre II, section B (résolution 2004/11).

Discrimination à l'encontre des victimes de la lèpre et de leurs familles

20. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2004/L.9, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Bossuyt, M. Chen, M. Cherif, M^{me} Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M. Guissé, M^{me} Hampson, M. Kartashkin, M^{me} Koufa, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro, M^{me} Rakotoarisoa,

M. Salama, M. Sattar, M. Tuñón Veilles, M^{me} Wadibia-Anyanwu, M^{me} Warzazi et M. Yokota.

Par la suite, M. Alfonso Martínez s'est joint aux auteurs.

21. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité. Pour le texte de la résolution, voir chapitre II, section A (résolution 2004/12).

Les droits des minorités

22. À la même séance, M. Bengoa a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2004/L.23, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Cherif et M. Kartashkin. Par la suite, M^{me} Chung, M. Guissé, M^{me} Hampson, M^{me} Koufa, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M^{me} Rakotoarisoa et M. Tuñón Veilles se sont joints aux auteurs.

23. M. Chen a fait une déclaration au sujet du projet de résolution.

24. Conformément à l'article 28 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, l'attention de la Sous-Commission a été appelée sur un état estimatif des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme du projet de résolution.

25. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2004/13).

Décennie internationale des populations autochtones

26. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2004/L.32, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Guissé, M^{me} Motoc et M. Yokota. Par la suite, M^{me} Hampson, M. Kartashkin, M^{me} Koufa, M^{me} O'Connor, M. Tuñón Veilles et M^{me} Warzazi se sont joints aux auteurs.

27. M. Alfonso Martínez a fait une déclaration au sujet du projet de résolution.

28. Conformément à l'article 28 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, l'attention de la Sous-Commission a été appelée sur un état estimatif des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme du projet de résolution.

29. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2004/14).

Groupe de travail sur les populations autochtones

30. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2004/L.50, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Guissé, M^{me} Hampson, M^{me} Motoc et M. Yokota. Par la suite, M. Kartashkin, M^{me} Koufa, M^{me} O'Connor, M. Tuñón Veilles et M^{me} Warzazi se sont joints aux auteurs.

31. Conformément à l'article 28 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, l'attention de la Sous-Commission a été appelée sur un état estimatif des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme du projet de résolution.

32. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2004/15).

Discrimination fondée sur l'emploi et l'ascendance

33. À la 23^e séance, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2004/L.8, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bossuyt, M. Chen, M. Cherif, M^{me} Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M. Guissé, M^{me} Hampson, M. Kartashkin, M^{me} Koufa, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro, M^{me} Rakotoarisoa, M. Sattar, M. Tuñón Veilles, M^{me} Warzazi et M. Yokota.

34. M. Alfonso Martínez et M. Bíró ont fait des déclarations au sujet du projet de résolution.

35. Conformément à l'article 28 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, l'attention de la Sous-Commission a été appelée sur un état estimatif des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme du projet de résolution.

36. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2004/17).
